



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 97170

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur la situation des ressortissants français en Côte-d'Ivoire. Il lui demande l'appréciation du Gouvernement par rapport à la dégradation du climat politique et social issu du refus de Laurent Gbagbo de quitter le pouvoir et les mesures que la France compte prendre pour la protection de ses ressortissants et des intérêts nationaux sur place.

Texte de la réponse

La bonne tenue des élections présidentielles, attendues depuis cinq ans, devait permettre à la Côte d'Ivoire de tourner une page douloureuse de son histoire et de se reconstruire. Cette élection a été organisée et son calendrier fixé par les Ivoiriens eux-mêmes. Le peuple ivoirien s'est exprimé sans ambiguïté lors du scrutin du 28 novembre 2010 et a élu M. Alassane Ouattara à la présidence de la République. Le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies a, conformément à son mandat, certifié l'élection de M. Ouattara. Les différentes instances africaines (CEDEAO et Union africaine) ainsi que la communauté internationale (ONU, Union européenne, États-Unis,...) ont reconnu cette victoire et ont demandé au Président sortant, Laurent Gbagbo, d'en tirer les conséquences et de quitter pacifiquement le pouvoir sans délai. Le 10 mars l'Union africaine a confirmé qu'Alassane Ouattara était le président de Côte d'Ivoire et a demandé le départ de Laurent Gbagbo. La position de la France est conforme à celle des organisations africaines et des Nations unies. Tout comme nos partenaires, nous soutenons les efforts des organisations africaines et appelons de nos vœux une transition pacifique et respectueuse de la volonté du peuple ivoirien. La France est très préoccupée par la détérioration de la situation sécuritaire, économique et humanitaire, ainsi que par la multiplication des violences, intimidations et atteintes aux libertés, notamment d'expression et de circulation, en Côte d'Ivoire. Elle condamne également avec la plus grande fermeté les entraves au plein accomplissement du mandat de l'ONUCI. En se maintenant indument au pouvoir, au mépris du vote du peuple ivoirien, des décisions de la communauté internationale et des recommandations des pays africains, Laurent Gbagbo plonge la population ivoirienne dans de graves difficultés et prend le risque de conduire son pays à la guerre civile. Celui-ci doit, au plus vite, entendre la voix de la raison. L'Union européenne relaie également ces mêmes messages et a pris des sanctions contre Laurent Gbagbo, son entourage et ceux qui le financent. 91 personnes et 13 entités figurent à ce jour sur la liste des sanctions européennes. Si ces sanctions ont des conséquences importantes pour les intérêts économiques européens et notamment français, le respect strict de celles-ci est pleinement souhaité par les autorités françaises au regard de ce qui se joue en Côte d'Ivoire : le respect du vote du peuple ivoirien. La France soutient également l'adoption de sanctions par le Conseil de sécurité des Nations unies. Les autorités françaises et notre ambassade à Abidjan suivent très attentivement l'évolution de la situation et toutes les mesures ont été prises pour assurer, le cas échéant, en liaison avec la Force Licorne, la sécurité de nos ressortissants en Côte d'Ivoire.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97170

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13869

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4219